Consommation foncière : « Cela ne peut plus durer »

Lamballe Terre et Mer a proposé aux élus, mardi, de voter pour la mise en place d'« une stratégie foncière commune ». Une proposition qui a fait débat dans l'assemblée.

Le débat

Pendant plus d'une heure et trente minutes, les élus ont débattu sur la mise en place d'une nouvelle stratégie foncière collective, mardi, lors du conseil de l'agglomération de Lamballe Terre et Mer. À la fin, ils ont voté pour, avec onze abstentions et un vote contre. Mais alors, qu'ont dit les élus ? Explications.

« Nous avons consommé en foncier, sur les dix dernières années, l'équivalent de la surface de La Malhoure », annonce Thierry Andrieux, président de l'agglomération de Lamballe Terre et Mer (LTM).

En début de mandat, les élus de l'Agglo ont choisi de pas mettre en place de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) comme c'est le cas dans d'autres collectivités, comme l'Agglo de Saint-Brieuc.

« Il s'agit de l'application de la loi Zan »

Or, **« cela ne peut plus durer. Nous devons trouver une solution pour partager le foncier dans le cadre de la loi Climat et résilience »**, a annoncé le président de l'agglomération de Lamballe. C'est pourquoi, une stratégie foncière communautaire a été proposée au vote, mardi.

« Depuis plus deux ans, nous avons échangé ensemble à travers de multiples réunions, relate le président. **Ce soir, nous vous proposons de valider cette stratégie foncière avec cet esprit de solidarité, qui est une étape pour maintenir la dynamique de notre Agglomération »**, poursuit-il.

« Derrière tout cela, il s'agit de l'application de la Zan (Zéro artificialisation nette) **»**, complète Jérémy Allain, vice-président de l'Agglo, en charge de l'adaptation au changement climatique. Cette loi datant d'août 2021 a été **« votée démocratiquement »**, souligne-t-il, en mentionnant qu'il s'agit d'une **« obligation réglementaire »**.

Il est question notamment de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période de 2021-2031. Pour l'agglomération de Lamballe, cela se traduit par une consommation, jusqu'en 2031, de 99 ha pour l'habitat, 77 ha pour le développement économique et 15 ha pour les équipements.

L'un des thèmes principaux du dernier conseil d'agglomération a été la consommation foncière, qui doit être diminuée pour la collectivité dans le cadre de la Zan. | Photo : Archives Ouest-France

« On va ralentir la création de projets industriels »

« Nous sommes, ce soir, les victimes de la loi Climat et résilience... On va être fliqué, jugé, sanctionné. Elle ne pourra pas durer et sera nécessairement corrigée. Car, ce que la loi a fait, la loi peut le défaire. C'est le principe de la démocratie », indique Stéphane de Sallier-Dupin, élu d'opposition. Avec cette stratégie, **« on va ralentir la création de projets industriels »**, craint-il.

« Même si on comprend la nécessité de ne plus continuer comme avant. Pour ma commune, ce qui nous est attribué est tout de même divisé par 4,5 », regrette Jean-Michel Lebret, qui parle notamment de l'habitat. **« On est tous contraints de la même manière »**, lui répond Jérémy Allain.

Anne-Gaud Millorit, maire de Moncontour, a mentionné le fait qu'une commune comme la sienne **« avec 25 % de logements vacants peut-être aussi une source de solution. Pour moi, cette loi, c'est l'occasion de montrer qu'on peut changer notre logiciel »**, soutient-elle.

« Peut-être qu'il aurait été judicieux qu'on puisse se voir, commune par commune, qu'on définisse ensemble quelles consommations on s'attribue les uns, les autres, avant de voter cette une stratégie foncière », constate Pierre-Alexis Blévin, maire de Pléneuf-Val-André.

Et puis, **« on n'a pas pu avoir les consommations foncières des dix dernières années, commune par commune »**, poursuit-il. Cela aurait permis **« qu'on puisse voir là où on en est »**.

Il souligne également que, pour une ville comme Pléneuf-Val-André, il y a d'autres contraintes comme la loi Littoral, la loi SRU... auxquelles vient s'ajouter la loi Zan. **« Quand on fait l'addition de ces législations, ma peur, c'est qu'on ne prenne pas en compte nos difficultés, territoire par territoire »**, s'inquiète l'édile.

Anne-Lyse RENAUT.